

ANNEXE 1: CHAMPIONNATS SUISSES DE PATINAGE ARTISTIQUE 2003

CHAMPIONNATS SUISSES	ELITE (Finale)	JUNIORS (Finale)	CADETS	ESPOIRS	MINIMES
Lieu	Zug	Zug	Bülach	La Chaux-de-Fonds	La Chaux-de-Fonds
Dates	19-21.12.2002	19-21.12.2002	18-19.1.2003	8-9.2.2003	8-9.2.2003
Conditions de participation					Si nécessaire, en fonction du nombre de patineuses inscrites
Test de libre USP obligatoire	Or	Inter Or	Argent	Inter Argent	Inter Argent
Obtenu jusqu'au	2.9.2002				
Date de naissance	Dames, messieurs et couples: avant le 1.7.88	Dames, messieurs et couples: entre le 1.7.83 et le 30.6.89	Filles: après le 30.6.87 Garçons et couples: après le 30.6.86	Filles: après le 30.6.89 Garçons et couples: après le 30.6.88	Filles: selon décision de la Commission Technique
Défense du titre	Les champions suisses 2002 peuvent défendre leur titre				La championne suisse 2002 ne peut pas défendre son titre
Inscriptions					
Délai d'inscription	16.9.2002				
Finance d'inscription	Fr. 200.-- par patineur Fr. 200.-- par couple				
Délai de paiement	9.12.2002				
Durée des programmes					
Programme court	2.40 minutes				
Programme libre	Dames: 4.00 minutes Messieurs et couples: 4.30 minutes	Dames: 3.30 minutes Messieurs et couples: 4.00 minutes	3.00 minutes		
Coefficients					
Programme court	0.5				
Programme libre	1.0				
Programme					
Vendredi	Programme court avec les dames qualifiées lors des Swiss Series, les messieurs et les couples				
Samedi	Programme libre		Programme court avec max. 36 filles, les garçons et les couples	Programme court avec toutes les filles, les garçons et les couples	Programme court avec toutes les filles
Dimanche			Programme libre avec les 24 meilleures filles du programme court, les garçons et les couples		Programme libre avec les 24 meilleures filles du programme court

Les inscriptions doivent être adressées à l'Union Suisse de Patinage, Secrétariat central, Maulbeerstrasse 14, 3011 Berne, sur les formulaires ad hoc. **Joindre une photo à l'inscription.**

Les tests doivent être annoncés jusqu'au délai d'inscription de la compétition concernée à la personne responsable de l'USP.

La finance d'inscription est à verser sur le compte de l'USP au moyen du bulletin de versement envoyé par l'USP.